RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : WEBER ACCELERATEUR

Code du produit : WB0235

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Adjuvant liquide destiné à réduire le délai avant grattage des enduits monocouches.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAINT-GOBAIN WEBER FRANCE
Rue de Brie - SERVON BP 84
77253 BRIE COMTE ROBERT - France
T 33 01 60 62 13 00 - F 33 01 64 05 47 50
FDS.FDS@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : INRS : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Remarques : Solution aqueuse de sels minéraux

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlorure de calcium	(n° CAS) 10043-52-4 (Numéro CE) 233-140-8 (Numéro index) 017-013-00-2 (N° REACH) 01-2119494219-28	15 - 40	Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau durant 20 minutes au moins en maintenant les paupières écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir. Consulter un médecin. Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation sévère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Lors de la combustion : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Endiguer et contenir l'épandage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage	:	Endiguer avec un absorbant inerte (absorbant minéral, sable ou terre). Ramasser le produit par mélange avec un absorbant inerte pour liquides. Récupérer le mélange dans un récipient approprié pour évacuation et élimination.
Autres informations	:	Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour des informations plus détaillées sur les contrôles d'exposition/ la protection individuelle ou les mesures d'élimination, veuillez consulter les Sections 8 et 13 .

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Stocker les récipients bien fermés dans un endroit frais, à l'abri du gel. Conserver en position verticale, dans l'emballage d'origine fermé. Aires de stockage avec des moyens de rétention appropriés en cas de fuites accidentelles .
Prescriptions particulières concernant l'emballage	:	Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

WEBER ACCELERATEUR	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	10 mg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	5 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	5
A long terme - effets locaux, inhalation	2,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l’exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de protection à manches longues

Protection des mains:

Porter des gants résistants aux produits chimiques(testés selon EN374) et donner une formation de base aux employés

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc néoprène (HNBR), Caoutchouc nitrile (NBR), Latex, Chlorure de polyvinyl (PVC), Caoutchouc butyle, Téflon				EN 374

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter des vêtements de protection à manches longues

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	incolore à légèrement jaune.
Odeur	:	inodore.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	7 - 11
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	782 °C
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	> 1600 °C
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	0,1 Pa
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1,36 (20°C)
Solubilité	:	Eau: 745 g/l (20°C)
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut réagir avec de forts agents réducteurs et oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir avec de forts agents réducteurs et oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du gel.

10.5. Matières incompatibles

Forts agents réducteurs et oxydants. zinc. Ether vinylméthylique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Chlorure de calcium (10043-52-4)	
DL50 orale rat	2301 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 7 - 11

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: 7 - 11

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

WEBER ACCELERATEUR	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	596 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Chlorure de calcium (10043-52-4)	
CL50 poisson 1	4630 mg/l Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	2400 mg/l Daphnia magma
EC50 72h algae 1	2900 mg/l pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (chronique)	320 mg/l daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

WEBER ACCELERATEUR	
Résultats de l'évaluation PBT	Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets dangereux. Ils doivent être incinérés dans une installation agréée.

Product/Packaging disposal recommendations : Eliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable

N° ONU (IMDG) : Non applicable

N° ONU (IATA)	:	Non applicable
N° ONU (ADN)	:	Non applicable
N° ONU (RID)	:	Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	:	Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	:	Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	:	Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	:	Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	:	Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	:	Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	:	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
FDS	Fiche de données de sécurité
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

Conseils de formation : Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. .

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit